BÂTIMENT ET CONSTRUCTION

SÉCURITÉ INCENDIE

Cadre réglementaire et bonnes pratiques

MODULE 1 SÉCURITÉ INCENDIE DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

MODULE 2 SÉCURITÉ INCENDIE DANS LES HABITATIONS

Formules proposées

Formation 2 + 1 jours (21 h)

ou formation 2 jours (14 h)

ou formation 1 jour (7 h)

Animées par Yves BAYARD
Ingénieur généraliste ESTP
Expert sol, sécurité et solidité

CFC FORMATIONS
NOTRE EXPERTISE • VOS COMPÉTENCES

SÉCURITÉ INCENDIE

L'obligation de protection contre l'incendie s'impose à toutes les personnes ayant un lien avec l'établissement et s'applique non seulement au moment de la construction, mais également en cours d'exploitation de l'établissement.

Maîtriser aujourd'hui les aspects réglementaires et techniques de la sécurité incendie dans les bâtiments est essentiel à 2 niveaux. Tout d'abord la délivrance d'un permis de construire ou d'une autorisation d'ouverture d'un ERP ne peut être obtenue **qu'après l'étude scrupuleuse des dispositions prises en respect des règlements de sécurité incendie et d'accessibilité.** D'autre part, elle met en jeu **les responsabilités attribuées à tout acteur de la construction en cas d'incendie du fait de la défaillance ou d'une négligence de la maintenance des installations.**

Pour vous aider à mettre en place un système de préventions et de sauvegarde propre à assurer la sécurité des personnes en fonction des dimensions des locaux, du mode de construction et du nombre de personnes pouvant être admises dans l'établissement, nous avons conçu pour vous 2 modules de formation selon l'usage du bâtiment.

- **Module 1.** Les établissements recevant du public
- **Module 2.** Les immeubles d'habitation

HOT LINE

Au cours de l'année qui suit votre formation, vous bénéficierez d'une assistance-conseil assurée par votre formateur, auquel vous pourrez vous adresser par courriel ou par téléphone.

VOTRE FORMATEUR

Yves BAYARD
Ingénieur généraliste ESTP – Expert sol, sécurité et solidité

- Yves BAYARD présente une expérience de plus de 30 ans en tant que directeur technique dans le domaine des bâtiments ou de la construction. Après une dizaine d'années passée au sein de promoteurs immobiliers ou de sociétés foncières, pour lesquels il a géré des opérations d'aménagement et de construction, il prend la direction du pôle diagnostic immobilier de l'agence SOCOTEC Paris IDF Ouest.
- À ce poste, il a notamment développé une expertise dans le domaine des sols et des fondations, tant sur les aspects sécurité que de solidité.
- En parallèle de ses missions, il enseigne la construction générale aux élèves de 3ème année de l'ESITC (École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction) et anime des sessions de formation Sécurité Incendie pour SOCOTEC Formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

- Méthode pédagogique ouverte, basée sur une forte implication des stagiaires et la formalisation des notions transmises par des éclairages pratiques leur permettant de s'approprier les méthodes, les conseils, de ne pas décrocher et d'acquérir une pratique immédiatement applicable
- Un support pédagogique projeté et remis aux participants, complété des textes de références et supports opérationnels utiles dans le cadre de leur fonction
- En fin de formation : quiz pour mesurer l'intégration de l'enseignement et questionnaire d'évaluation / satisfaction

PRIX NET : **module 1 : 2080 €**
module 2 : 1090 €
module 1 + module 2 : 2830 €

MODULE 1

SÉCURITÉ INCENDIE DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- À toute personne chargée de traiter sur le plan technique les constructions neuves ou à réhabiliter tant en conception qu'en phase travaux

PRÉREQUIS
Aucun

OBJECTIFS

- Comprendre le règlement contre l'incendie dans les établissements recevant du public
- Indiquer les incidences de l'application de ces règlements sur la mise en conformité avec les autres exigences que la protection incendie telles que la stabilité des ouvrages, les isolations phoniques et thermiques, la sécurité vol et l'accessibilité handicapés
- Définir et intégrer le langage utilisé dans le domaine de la sécurité incendie

PRIX NET : 2080 €

PROGRAMME

Consultez les dates de cette formation sur notre site en **CLIQUANT ICI**

1er JOUR

8h45 Accueil et collation

9h00 Présentation de la formation et du formateur
- Tour de table pour le recensement des besoins des stagiaires

9h30 Critères de classement d'un ERP et obligations en matière de sécurité incendie
- Utilisation prévue de l'établissement
- Nombre maximum de personnes attendues

10h00 Pause

10h15 Incidences sur la conception et la réalisation des ouvrages
- Structures façades
- Accès des secours
- Isolements

12h30 Déjeuner

14h00
- Distribution intérieure
- Dégagements

15h15 Pause

15h30
- Escaliers
- Aménagements intérieurs (revêtements, cloisons, ameublements)

▶ Il sera en particulier étudié comment déterminer facilement le nombre et les largeurs des évacuations en cas d'incendie, tant pour les personnes valides que pour les PMR

17h00 Fin de la 1ère journée

2e JOUR

8h45 Accueil et collation

9h00 Désenfumage : équipements de prévention et du traitement de la fumée
- Quand est-il nécessaire de désenfumer et quels locaux ?
- Choix des systèmes (naturel, mécanique, mixte)
- Détermination des organes à choisir et de leur dimensionnement

10h30 Pause

10h45 Systèmes de sécurité incendie, moyens de secours
- Systèmes modernes plus ou moins automatiques de mise en sécurité par détection, alarmes cloisonnements, désenfumage, etc.
- Étude des systèmes et appareils nécessaires à la lutte contre l'incendie en fonction du type d'établissement et de l'effectif prévisible

12h00 Les établissements de 5ème catégorie
- Quels sont les établissements de 5ème catégorie
- Conditions de sécurité incendie particulières à mettre en place dans ces établissements
- Souplesse dans l'adaptation des règles de sécurité générales à ce type d'établissement

12h30 Déjeuner

14h00 La rédaction d'une notice de sécurité à annexer obligatoirement à une demande de permis de construire
- Les objectifs auxquels doit répondre la notice de sécurité
- Quels sont les éléments à faire figurer et les précisions à apporter
- Conseil sur la forme de présentation de la notice pour contribuer à renforcer la qualité du dossier devant la commission de sécurité

14h45 L'obtention de l'autorisation d'ouverture d'un ERP conditionnée par l'avis favorable de la commission de sécurité
- La préparation de la visite de la commission de sécurité
  - Documents à produire et rapport du bureau de contrôle
  - Essais à prévoir
- Intervention de la commission de sécurité en fin de travaux
- Cas de report de la visite de commission de sécurité

15h30 Pause

15h45
▶ **Cas pratique.** Mise en application sur un dossier de plans d'un ou plusieurs établissements recevant du public. Il s'agit de vérifier si les conditions réglementaires sur la sécurité incendie y sont bien respectées, et notamment examiner les évacuations et les désenfumages

16h30 Quiz d'évaluation et tour de table relatif aux objectifs visés

17h00 Fin de la formation

MODULE 2

SÉCURITÉ INCENDIE DANS LES HABITATIONS

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- À toute personne chargée de traiter sur le plan technique les constructions neuves ou à réhabiliter tant en conception qu'en phase travaux

PRÉREQUIS
Aucun

OBJECTIFS

- Comprendre le règlement contre l'incendie dans les logements et parcs de stationnement associés
- Indiquer les incidences de l'application de ces règlements sur la mise en conformité avec les autres exigences que la protection incendie telles que la stabilité des ouvrages, les isolations phoniques et thermiques, la sécurité vol et l'accessibilité handicapés
- Définir et intégrer le langage utilisé dans le domaine de la sécurité incendie

PRIX NET : 1090 €

PROGRAMME

Consultez les dates de cette formation sur notre site en **CLIQUANT ICI**

LA JOURNÉE

8h45 Accueil et collation

9h00 Présentation de la formation et du formateur
- Tour de table pour le recensement des besoins des stagiaires

9h30 Le langage et les terminologies utilisés dans le domaine de la sécurité incendie

10h00 Classement des bâtiments d'habitation
- Les 4 familles de bâtiments : critères de classification
- Les conséquences sur leur conception pour prévenir la naissance du feu, assurer l'évacuation des occupants et faciliter l'intervention des secours
- Réglementation en vigueur et obligations à respecter

10h30 Pause

10h45 Dispositions constructives spécifiques par éléments de construction
- La conception des structures porteuses et des planchers
- La conception des façades
  - Avec isolant intérieur
  - Cas particulier des isolants placés à l'extérieur : nouveaux textes réglementaires

12h30 Déjeuner

14h00 Dispositions constructives spécifiques par éléments de construction (suite)
- Escaliers : quand faut-il les encloisonner ?
- Circulations communes et escaliers : quand faut-il les désenfumer ?
  - Quels systèmes choisir et comment connaître leur dimensionnement pour un bon fonctionnement ?

14h30 Corps d'état secondaires et équipements techniques : quelle conception pour respecter les exigences de sécurité incendie
- Menuiseries extérieures
- Ascenseurs
- VMC : principes
- Couvertures
- Cas particuliers des caves et celliers

15h15 Pause

15h30 Bâtiments existants : les solutions à envisager dans le cadre de nouveaux aménagements de locaux

16h00 Parcs de stationnement associés aux immeubles de logements
- Compartimentage, structures, escaliers, ventilations
- Le traitement du désenfumage
  - Comment faut-il désenfumer les parcs de stationnement ?
  - Quels systèmes de désenfumage choisir (naturel, mécanique, mixte) ?
  - Détermination des organes de désenfumage et leur dimensionnement

16h30
▶ **Quiz d'évaluation ou étude de cas pratique** d'un immeuble de logement avec parc de stationnement (en fonction du temps disponible)

17h00 Fin de la formation

SÉCURITÉ INCENDIE DANS LES HABITATIONS

BC-22-23

POUR VOUS INSCRIRE

- Envoyez ce formulaire par email à : ins@cfc.fr
- Téléphonez au service réservation au : 01 81 89 34 60
- Connectez-vous sur notre site internet : www.cfc.fr

Établissement / Organisme .....

Adresse .....

CP ..... Ville .....

Tél. ..... Email .....

N° SIRET ..... Activité / Code NAF .....

Nom du responsable de formation (pour suivi du dossier) .....

Tél. ..... Email .....

Nom du signataire de la convention de formation .....

Formation choisie

Nom de la formation ou des formations .....

Lieu retenu ..... Date(s) ou cycle(s) .....

Participant(s) :

1er Nom ..... Prénom .....

Fonction .....

Tél. portable ..... Email .....

2e (-15 %) Nom ..... Prénom .....

Fonction .....

Tél. portable ..... Email .....

3e (-25 %) Nom ..... Prénom .....

Fonction .....

Tél. portable ..... Email .....

Coût total ..... **Code promo** ..... **Financement OPCO** : O oui O non

N° du bon de commande .....

Les bons de commande pour CHORUS PRO doivent être transmis en amont de la session.

Date : .....

Le(s) soussigné(s) accepte(nt) les conditions générales de vente (ci-contre).

Cachet et signature

Votre rencontre avec CFC s'est faite par :

O notre catalogue O notre site internet

O notre newsletter O un emailing

O appel téléphonique O bouche-à-oreille

Réservation

Pour garantir votre participation à une session de formation, nous vous conseillons de réserver rapidement votre place sans pour cela vous engager fermement. Ainsi vous aurez la certitude de pouvoir prendre part à la formation à la date de votre choix indépendamment du processus de validation interne à votre établissement. Pour cela, contactez-nous au 01 81 89 34 60.

Confirmation

L'inscription deviendra définitive à réception de votre bulletin d'inscription ou du bon de commande.

Frais de participation, réduction

Prix net : **Module 1 : 2080 € • Module 2 : 1090 € • Module 1 + Module 2 : 2830 €**

Les frais de participation comprennent : la formation, le dossier regroupant les supports de travail, le café d'accueil, les pauses, les déjeuners. Nous accordons des remises dès la 2e inscription d'un même établissement pour une même formation. Afin de connaître notre politique commerciale, nous vous invitons à nous contacter au 01 81 89 34 60. Toute formation commencée et pour laquelle le stagiaire n'a exprimé aucun mécontentement au cours de la première demi-journée, est due en totalité. La formation est également due en totalité, si le stagiaire ne s'est pas présenté et qu'aucune demande d'annulation ne nous est parvenue avant le début de la formation. Une convention de formation simplifiée vous sera envoyée dès réception de votre inscription.

Paiement

1- Par mandat administratif et virement à notre compte : IBAN FR7610278060720002167024591 libellé avec le N° de la facture et le nom du participant.

2- Ou par chèque à l'ordre de CFC, avec la mention du titre de la formation, au dos du chèque.

Annulations, remplacement, report

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Des frais d'annulation à hauteur de 10 % du montant total de la formation seront appliqués. Audelà de cette limite, les frais de participations sont dus en totalité, néanmoins les participants pourront se faire remplacer. En cas d'absence en raison d'un empêchement majeur d'un participant et sous réserve d'avoir reçu le règlement de la facture de la session à laquelle il n'a pas pu prendre part, à titre commercial, CFC Formations propose un report de participation sur la session suivante de la formation. Les remplacements sont admis à tout moment, sans frais, sur simple avis précisant l'identité et les coordonnées du remplaçant. CFC Formations se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation lorsque le nombre de stagiaires est insuffisant ou trop important pour garantir de bonnes conditions pédagogiques, ou encore si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (grève des transports, intempéries...). La décision sera communiquée aux personnes concernées dans la mesure du possible au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Un report d'inscription sera alors proposé.

Lieu de formation

Tous nos séminaires se déroulent dans des hôtels haut de gamme à proximité des gares ou au sein de notre centre de formation de Paris 14ème. Le lieu exact de la formation vous sera précisé sur votre convocation au stage.

Garantie de qualité

Organisme certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'actions de formation répondant aux 7 critères du Référentiel National Qualité. La qualité de nos formations et l'expertise de nos enseignants vous garantissent, si nous manquions à nos engagements, le remboursement intégral de vos frais de participation sur simple demande au cours de la première demi-journée de la session.

N° d'organisme de formation

11 92 21182 92 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Informatique et libertés - Gestion des données personnelles

Les informations communiquées sont indispensables au traitement de votre dossier d'inscription et sont destinées à nos services pour l'établissement des conventions de formation. CFC se réserve le droit deconserver et d'utiliser ces données pendant 3 ans. Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et libertés" du 6 juin 1978, vous pouvez accéder à ces informations et en demander éventuellement la rectification ou la suppression en adressant une demande par courrier ou par courriel. Nous nous accordons le droit de céder nos adresses, de les louer ou de les échanger avec d'autres sociétés, à l'exception d'un refus notifié par écrit de votre part.

Contact

CFC Formations - 97-99 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris
Tél. : 01 81 89 34 60 - Email : ins@cfc.fr - **Site web : www.cfc.fr**

CFC FORMATIONS

Crédit photo AdobeStock - 09/2022